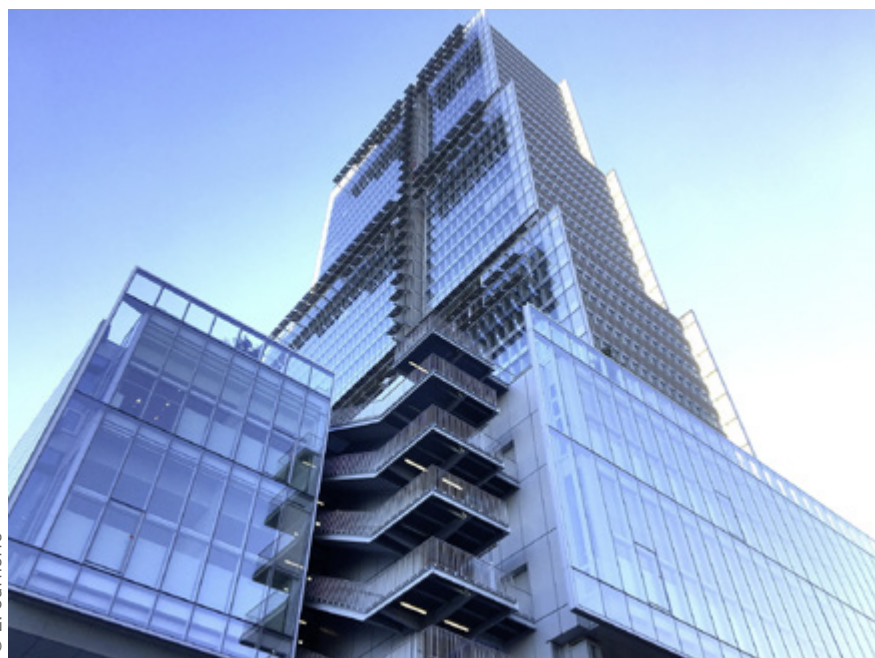


## À la une

### Déjà un arrêt sur la compétence du PNACO

note par Alice MANCHON sous Cass. crim., 20 janv. 2026

La chambre criminelle de la Cour de cassation admet l'application immédiate de la compétence du PNACO aux procédures en cours, mais refuse en l'espèce la désignation d'une autre juridiction, estimant l'affaire peu complexe et un dessaisissement contraire à la bonne administration de la justice.



© L. Garnerie

## Actualité

### Confidentialité des avis des juristes d'entreprise : la loi est publiée

focus

## Technique

### La procédure pénale passe au tout numérique : révolution maîtrisée ou vigilance renforcée ?

étude par Laura BEN KEMOUN et Boris ROSENTHAL

## Doctrine

### Rapport de la CNBF : démographie, revenus et retraites des avocats en 2024

note par Christophe PETTITI

## Gazette Spécialisée

### DROIT DES ASSURANCES

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• David NOGUÉRO

Professeur à l'université Paris Cité (IDS – UMR-INSERM 1145)

• Xavier LEDUCQ

Avocat au barreau de Paris, cabinet CRTD & Associés

AVEC LA PARTICIPATION DE

Caroline CERVEAU-COLLIARD, Michel EHRENFELD, Philippe GIRAUDEL et Bélinda WALTZ-TERACOL



 FORMATION

# Le rendez-vous des liquidateurs

MERCREDI 11 MARS 2026 / 9H-17H / PARIS 7<sup>e</sup>

Formation Lextenso organisée avec  
la rédaction du **Defrénois**

 **INTERVENANTS**

- **Michel Grimaldi**, professeur émérite de l'université Paris Panthéon-Assas (Paris 2), directeur éditorial de la revue *Defrénois*
- **Christophe Vernières**, professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Paris 1), directeur éditorial de la revue *Defrénois*, rapporteur de synthèse du 122<sup>e</sup> congrès des notaires de France
- **Gilles Bonnet**, docteur en droit, notaire associé à Paris, président du 122<sup>e</sup> congrès des notaires de France

 **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Maîtriser les liquidations au moyen de cas pratiques
- Concevoir des clauses aménageant les solutions légales ou jurisprudentielles
- Envisager les nouvelles solutions et stratégies permettant de sécuriser les transmissions

 **PUBLICS CONCERNÉS**

Notaires, magistrats et avocats

- Matière : droit de la famille - patrimoine
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en droit de la famille (liquidation d'une communauté et d'une succession)
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)

 **VALIDATION DE LA FORMATION**

- Un **support de formation pratique** sera envoyé par mail à chaque participant avant la formation.
- À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.
- Un **QCM de validation** sera également proposé afin d'évaluer la compréhension des principaux points abordés.

## PROGRAMME

08H45 Accueil des participants  
09H00 Début de la formation

### I/ Difficultés liquidatives de la participation aux acquêts

- Comparaison avec la communauté légale
- Aménagement conventionnel

### II/ Identification, évaluation et retranchement d'un avantage matrimonial

- Communauté conventionnelle
- Participation aux acquêts
- Séparation de biens avec société d'acquêts

### III/ Quelques difficultés liquidatives du rapport et de la réduction des libéralités

- Donation d'usufruit
- Rapport forfaitaire
- Donation d'un bien commun

### IV/ Incertitudes liquidatives au cas de représentation d'un héritier renonçant

Questions de la salle  
12H30 - 14H00 Cocktail déjeunatoire

### V/ Incidences liquidatives d'une réserve d'usufruit ou de quasi-usufruit, d'une réversion d'usufruit ou de quasi-usufruit

- Évaluation
- Imputation
- Rapport
- Réduction

### VI/ Traitement liquidatif des libéralités-partages

- Donation-partage conjonctive ou cumulative
- Donation-partage transgénérationnelle

### VII/ Liquidation des comptes d'indivision - Prescription

Questions de la salle  
17H Fin de la formation



**Programme et inscription :**

<https://lEXT.SO/YH32cf>

Date limite d'inscription :

le mardi 10 mars 2026 à 12H

**Tarif :** 995 € HT (1194 € TTC)

**Tarif -15% Tarif Notaires créateurs**

sur présentation d'un justificatif de nomination dans les 3 dernières années (extrait du Journal Officiel) : 845,75 € HT (1 014,9 € TTC)

**Relation clients :**

[relationclients@lEXTenso.FR](mailto:relationclients@lEXTenso.FR)

Tél. : 01 40 93 40 40



## Gazette du Palais

### Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

### Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

### Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

### Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck  
et Samuel Seroc

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

### Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

### Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

### Tarifs 2026

• Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 662,63 € TTC

Recueils + table seuls : 642,21 € TTC

Journal, recueil + table : 893,38 €

Abonnement feuilletable numérique : 274,65 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 739 €

Journal, recueil + table : 979 €

Abonnement feuilletable numérique : 269 €

Internet : [gazette-du-palais.fr](http://gazette-du-palais.fr)

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 748 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement, sauf exceptions prévues par la loi, ni utilisée à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.

La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par

courriel en format word à [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)

et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas

de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits

communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon

suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant

unique permettant de retrouver directement l'article

via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

## Actualité

- GPL487n6 ■ Confidentialité des avis des juristes d'entreprise : la loi est publiée 3
- GPL487q6 ■ Violences faites aux femmes : vers un « changement d'échelle » ? 5
- GPL486t0 ■ « Pour les plus petits barreaux, la question de la visibilité et de l'écoute est centrale »  
entretien avec Philippe CANO et Priscillia BOTREL 7
- GPL487c8 ■ Les temps morts du procès civil : à la recherche du temps perdu  
libres propos par Hervé GUETTARD 9


## Technique

- GPL487u9 ■ La procédure pénale passe au tout numérique : révolution maîtrisée ou vigilance renforcée ?  
étude par Laura BEN KEMOUN et Boris ROSENTHAL 12

## Doctrine

- GPL486v4 ■ Rapport de la CNBF : démographie, revenus et retraites des avocats en 2024  
note par Christophe PETTITI 16

## Jurisprudence

- GPL487a9 ■ Déjà un arrêt sur la compétence du PNACO  
note par Alice MANCHON sous Cass. crim., 20 janv. 2026 19
- GPL486x1 ■ Vous n'êtes pas content ? Bloquez impunément l'autoroute pour l'exprimer !  
note par Rodolphe MÉSA sous Cass. crim., 14 janv. 2026 22
- GPL487h9 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation  
par Catherine BERLAUD 26
- GPL486w5 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État  
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 29
- GPL487q4 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme  
par Catherine BERLAUD 32
- GPL487h3 ■ Chronique de jurisprudence de droit des transports  
par Jean Arié LÉVY en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL487h3> 

## Gazette Spécialisée

### DROIT DES ASSURANCES

33

Sous la responsabilité scientifique de  
David NOGUÉRO et Xavier LEDUCQ

Avec la participation de

Caroline CERVEAU-COLLIARD, Michel EHRENFELD, Philippe GIRAUDÉL  
et Bélanda WALTZ-TERACOL